



**8 ème ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES A LA
CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES MINES
ANTIPERSONNEL**

**MER MORTE
18-22 Novembre 2007**

**DECLARATION DU SENEGAL
Sur le Nettoyage des Zones Minées
(Article V de la Convention)**

Dans son point de situation fait à l'occasion des réunions intersessionnelles, en avril 2007, à Genève, le Sénégal avait fait état de la mise sur pied d'un Centre National d'Action Antimines (CNAMS). Ce Centre a démarré ses activités le 1^{er} août 2007. Le Gouvernement du Sénégal lui a affecté des locaux et alloué une enveloppe financière annuelle de cent cinquante millions (150.000.000) de francs pour la prise en charge des salaires du personnel et de frais de fonctionnement.

Rappelons que le contexte dans lequel doit se dérouler le programme d'action antimines au Sénégal est quelque peu particulier. En effet, même si l'accord de cessez-le-feu, conclu en décembre 2007 entre le Gouvernement du Sénégal et le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC) tient toujours, malgré quelques escarmouches, on ne peut toutefois pas dire que c'est la paix définitive. La programmation des actions de déminage doit donc tenir compte de cette donne et surtout des préoccupations stratégiques des deux camps.

C'est pour ces raisons que le CNAMS a consacré ses premiers mois de fonctionnement à :

- d'une part, renforcer les capacités de son personnel et élaborer des outils ;
- d'autre part, rechercher les voies et moyens, en liaison avec d'autres acteurs, de faire adhérer les factions armées au programme de déminage humanitaire.

Parallèlement aux actions de relance du processus de paix coordonnées par le Collectif des Sages de Casamance, le CNAMS a initié un certain nombre d'activités :

- une rencontre a réuni tous les acteurs peu ou prou concernés par l'action antimines en Casamance, dans ses cinq composantes, ainsi que les représentants des projets et programmes de développement ayant cette région dans leur domaine d'intervention. Cette rencontre a permis de mettre en place un cadre de concertation et de faire saisir la nécessité de faire de la problématique mine une question transversale, à prendre en compte dans tous les budgets sectoriels et dans toute action de développement au sud du Sénégal.

- l'équipe du CNAMS s'est attelé à l'élaboration de Normes Sénégalaises d'Action Antimines (NOSAM), sur la base des normes internationales pertinentes, en tenant compte du contexte et des réalités sénégalaises.

Dans la même foulée, des grilles d'évaluation aussi bien des opérateurs que des projets ont été mis au point, avec des indicateurs très précis.

- Un processus de révision de la Stratégie Nationale de lutte antimines et d'élaboration d'un plan d'action a été enclenché avec le recrutement de deux consultants. Dans ce cadre, une série d'ateliers a été programmé, aussi bien à Ziguinchor qu'à Dakar ainsi que des entretiens.
- Une étude de reconnaissance a été menée dans des localités proches de Ziguinchor, dans lesquelles les risques sécuritaires sont assez faibles. Cette étude a favorisé un premier essai de priorisation qui a été soumis au comité de coordination. C'est ainsi qu'il a été retenu de commencer les opérations de déminage dans quatre localités situées dans un rayon de six kilomètres autour de Ziguinchor.
- Dans le cadre du projet pilote dont l'exécution lui a été confiée, Handicap International a recruté et formé une équipe de démineurs. Les opérations de déminage proprement dit, qui devaient débiter en octobre ont été quelque peu retardées par des impondérables et devraient commencer dans les toutes prochaines semaines.
- Avec l'appui du CIDHG, une session de formation au logiciel IMSMA (version IV) se tient du 21 au 29 novembre 2007, à l'intention du personnel du CNAMS.
- Une convention de financement d'un montant de quatre millions (4.000.000) d'euro est en cours de finalisation avec l'Union Européenne. Nous espérons la conclure très prochainement afin de lancer, d'ici la fin de l'année, ou à tout le moins au début de l'année 2008, un appel à concurrence pour des opérations de déminage de grande envergure.

C'est le lieu de déplorer les lenteurs constatées dans la mise en place des financements qui sont préjudiciables à une programmation efficiente de l'action antimines. Il faut également regretter que certaines promesses qui nous avaient été faites et que nous avons annoncé tardent à se confirmer. Ces lenteurs et retards nous ôtent toute visibilité sur le rythme auquel devraient se mener les actions de déminage. Rappelons que dans ce domaine des arrêts plus ou moins longs vous contraignent à des sessions de recyclage ou de formation qui bouleversent les prévisions.

Le Sénégal apprécie toutefois, à sa juste valeur, l'appui que ses partenaires lui apportent et comprend que ces retards ou lenteurs proviennent, des fois, de contingences politiques et/ou économiques imprévues.

La Délégation sénégalaise voudrait saisir cette occasion pour remercier tous ceux qui, de près ou de loin, contribue au programme d'action antimines du Sénégal. Ces remerciements vont en particulier aux Gouvernements du Canada, de la France, de la République de Corée, de la Belgique, de l'Espagne et du Japon ainsi qu'à la Commission de l'Union Européenne. Nous exprimons également notre satisfaction aux organisations du Système des Nations Unies, en particulier l'UNMAS, le PNUD et l'UNICEF, au CIDHG et à Handicap International qui nous ont fortement appuyés.